



Annulation mandat d'organisation de mariage

Par **kimlinh**, le **14/04/2012** à **10:31**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais savoir s'il est possible d'annuler un mandat signé avec un organisateur de mariage qui ne répond pas du tout à nos attentes. Le mandat a été conclu à distance, je n'ai eu que des contacts téléphonique avec l'organisateur. A la base celui-ci était gratuit pour moi et il devait se rémunérer sur ses prestataires partenaires. Aujourd'hui je pense que c'est sur nous qu'il va se payer...rnrnIl est stipulé dans le mandat que si je résilie celui-ci moins de 3 mois avant le mariage (prévu le 28/06/2012) il garde l'intégralité des sommes versées, soit plus de 8700 € dans notre cas. Est-ce légal ? Ais-je un moyen de récupérer mon argent ?rnrnNous sommes à 2 mois et demi du mariage, et à ce jour je n'ai vu que le DJ et la dame pour le gâteau. Le traiteur n'est même pas réservé !!!!!!!!!!!!!!! Je relance régulièrement l'organisateur et celui-ci ne me répond même plus ! La voiture non plus n'est pas réservée ! Je ne sais rien, ni pour la déco, ni pour la cérémonie, etc....rnrnIl devait aussi nous voir fin avril-début mai mais il ne me donne aucune date malgré mes relances.....SVP aidez-nous!!!! Merci

Par **pat76**, le **15/04/2012** à **17:03**

BonjourrnrnVous avez signé un contrat?

Par **kimlinh**, le **15/04/2012** à **17:08**

Bonjour,rnrnrnrnNon j'ai signé le devis et juste "un mandat d'organisation d'un mariage " avec un n° de mandat, pas de contrat ou autre document.rnrnCdlr